

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE NUMERO 15 CENTIMES

DE ROUBAIX-JOURCOINGS

Le Parti du Travail va-t-il être créé ?

La C. G. T. envisagerait l'institution de députés travaillistes comme en Angleterre

Il y a déjà quelque temps que la C. G. T. aurait envisagé la nécessité d'ajouter à l'action corporative du syndicalisme, en France, non pas une action politique mais une action législative.

En Angleterre, les Trades-Unions ont leurs représentants élus à la Chambre des Communes et ils y discutent, en connaissance de cause, les questions du Travail.

Ne serait-il pas logique qu'en France la même chose existât ? Lorsque le Conseil économique de la C. G. T. a élaboré son projet de régime national des chemins de fer, il a dû avoir recours à un avocat, Léon Blum, pour le défendre devant la Chambre. Un député travailliste cheminant est-il donc si indésirable ?

Pour prendre en main la cause des syndicalistes, si nombreux, un député socialiste serait plus qualifié qu'un professeur ou un médecin, fût-il socialiste.

Nous possédons dans le Nord et dans le Pas-de-Calais des élus comme Saint-Venant, Goniaux, François Lefebvre, Basy, Cadot, Maës, etc., qui sont, en réalité, de vrais « travaillistes ». Ils ont apporté une compétence toujours remarquable dans les discussions ou la vie économique et ouvrière du pays était en jeu.

C'est un système que la C. G. T. révérait d'appliquer à l'ensemble des organisations syndicales qui représentent la majorité des électeurs prolétaires de France.

L'idée vient d'être lancée par notre ami Dumoulin au cours d'un article de la « Bataille », et il la reprendra dans le « Peuple », le grand quotidien syndicaliste qui va paraître.

Dumoulin a écrit, à propos du Congrès de Tours :

« Le Parti déclare la guerre au syndicalisme, que nous devons défendre. Et maintenant, en dehors des questions secondaires, des compétitions de clans et de fractions qui vont sortir du Congrès de Tours comme autant de preuves de faiblesse, une question plus élevée se pose : « Y a-t-il place en France pour le Parti du Travail ? »

C'est une question appelée à prendre, dans un très proche avenir, un développement de la plus haute importance.

Le moratorium est levé

Les échéances des mobilisés et des habitants des régions libérées sont ainsi réglées par la loi

Le « Journal Officiel » a promulgué la loi tendant au règlement des échéances impayées par application des décrets relatifs à la prorogation des échéances en ce qui concerne les mobilisés et les habitants des régions libérées. Cette loi est ainsi conçue :

1. Le porteur d'une valeur négociable devra notifier au tiré que l'effet est en sa possession et le débiteur pourra demander un relevé de compte notifiant et demandant par lettre recommandée. En l'absence de notification les intérêts cesseront de courir...

2. Le débiteur devra verser les trois mois après la fin de sa dernière prorogation, ou dans le mois après la notification, proposer à son créancier un paiement échelonné sur cinq ans maximum. Ce paiement sera en outre un dixième pendant les quatre premières années. S'il n'écrit pas, il devra payer un cinquième par an. Chaque versement ne peut être inscrit sur le titre sans avoir été timbré.

3. Le porteur devra aviser le tiré et le dernier échéancier, à peine de déchéance, des échéances choisies par le débiteur.

4. Le garant du paiement, s'il remplit les conditions exigées par la loi, pourra se libérer dans les mêmes conditions que le débiteur.

5. A partir de l'expiration du dernier moratorium, la dette portera intérêt et sera exigible de la Banque de France, plus 1 % sans convention particulière.

6. En cas de non-paiement, le porteur est remplacé par une lettre recommandée avec accusé de réception adressé dans les 10 jours.

7. Le débiteur pourra offrir de payer tout de suite le principal du billet ou de la créance et alors, si le porteur ne fait pas de réserve, il acquiesce à l'extinction de son intérêt. La quittance est exempte de droit de timbre.

8. Pas de faillite pendant les cinq ans plus une période égale au séjour au front ou dans les camps de prisonniers, et pour les réformés, une durée égale à la durée des hostilités. Pas de faillite pour les morts au champ d'honneur.

9. Pour les intérêts échus jusqu'au 23 octobre 1919, ils seront décomptés à 5 %, sauf si un taux inférieur a été prévu.

10. Les commerçants ne paieront point les intérêts moratoires jusqu'au 23 octobre 1919, s'ils n'ont pu continuer l'exercice de leur profession ou d'une industrie équivalente ou s'ils ont été victimes de la guerre, leur capital, s'ils ont subi les effets de la guerre, au-dessous de leur capital d'avant-guerre.

11. Une commission arbitrale spéciale, siégeant au chef-lieu d'arrondissement, examinera les litiges et jugera en dernier ressort jusqu'à 10.000 francs. Une Commission d'appel sera créée au siège de chaque Cour d'appel et les intéressés pourront s'y faire entendre.

12. Les intérêts moratoires payés à cette date resteront acquis au créancier ou au porteur.

13. Les Sociétés peuvent, dans certains cas, bénéficier de cette prorogation des échéances.

14. Les bénéficiaires de la loi qui justifieront avoir subi des dommages exceptionnels pourront demander un délai pour faire leur premier paiement, mais tout devra être réglé dans les cinq ans.

15. Les Sociétés peuvent, dans certains cas, bénéficier de cette prorogation des échéances.

16. Les bénéficiaires de la loi qui justifieront avoir subi des dommages exceptionnels pourront demander un délai pour faire leur premier paiement, mais tout devra être réglé dans les cinq ans.

17. Les Sociétés peuvent, dans certains cas, bénéficier de cette prorogation des échéances.

18. Les bénéficiaires de la loi qui justifieront avoir subi des dommages exceptionnels pourront demander un délai pour faire leur premier paiement, mais tout devra être réglé dans les cinq ans.

19. Les Sociétés peuvent, dans certains cas, bénéficier de cette prorogation des échéances.

20. Les bénéficiaires de la loi qui justifieront avoir subi des dommages exceptionnels pourront demander un délai pour faire leur premier paiement, mais tout devra être réglé dans les cinq ans.

21. Les Sociétés peuvent, dans certains cas, bénéficier de cette prorogation des échéances.

22. Les bénéficiaires de la loi qui justifieront avoir subi des dommages exceptionnels pourront demander un délai pour faire leur premier paiement, mais tout devra être réglé dans les cinq ans.

23. Les Sociétés peuvent, dans certains cas, bénéficier de cette prorogation des échéances.

24. Les bénéficiaires de la loi qui justifieront avoir subi des dommages exceptionnels pourront demander un délai pour faire leur premier paiement, mais tout devra être réglé dans les cinq ans.

25. Les Sociétés peuvent, dans certains cas, bénéficier de cette prorogation des échéances.

26. Les bénéficiaires de la loi qui justifieront avoir subi des dommages exceptionnels pourront demander un délai pour faire leur premier paiement, mais tout devra être réglé dans les cinq ans.

Au Congrès Socialiste

Par 3252 voix contre 1417, il est décidé que le Parti Socialiste adhère à la III^e Internationale

Tours 29 décembre. — La séance de mercredi matin est présidée par Ferdinand FAURE, adjoint au maire de Saint-Etienne.

Longuet pour l'unité

LONGUET continue son discours. Hier il a montré que les théories bolchevistes avaient désorganisé les partis socialistes en Allemagne et en Italie et n'avaient pu sauver ceux d'Autriche, d'Angleterre et des Etats-Unis.

« Alors, il nous faudrait adhérer, dit-il, aujourd'hui, à une III^e Internationale, qui ne serait pas la suite de la II^e, comme celle-ci fut la continuation de la première, qui, au lieu d'être une internationale de secte, ou, en cas de nouveau conflit avec l'Allemagne, on ne pourra converser avec un quart ou un cinquième du prolétariat allemand, on ne pourra pas converser avec le tout avec les socialistes d'Angleterre, s'il se produisait un nouveau Fachoda. »

« Moi, répond le député de l'Isère, et je suis à qui je parle. »

« Il faut, répond LE TROUQUER, bien relire le télégramme. Il y est dit, en toutes lettres, que l'Internationale ne peut avoir rien de commun avec Longuet et les signataires de sa motion. Si vous voulez sauver l'unité, il faut répudier patiemment et dire à tous les camarades : Vous êtes dignes de collaborer avec nous. »

« P. FABRE dit qu'il a été expulsé deux fois ; hier, d'abord par le télégramme de Zinovieff, puis par les déclarations de Frossard. Il ne peut en supporter davantage. « Qu'on dise franchement si on veut maintenir l'union ou non. »

« Un orateur extrême dit qu'en ce moment il s'agit de reconstruire l'Internationale, malgré les épreuves qui peuvent être nécessaires dans chaque pays. »

« A une heure, on se décide à lever la séance et encore, il y faut toute l'habileté du président. »

La recherche d'un terrain d'entente

L'après-midi, on entend d'abord RAFFIN-DUGÈNE, ancien député, qui fut kientalien et reste extrémiste, mais qui dans un langage pittoresque demande le maintien de l'union :

« Nos adversaires dans l'Isère, dit-il, nous ont mis dans la même cage, nous socialistes d'opinions divergentes, je ne demande qu'à y rester avec Mistral. »

« Avant de laisser parler les autres orateurs qui restent inscrits, plusieurs congressistes s'emparent :

« Il y a eu ce matin, disent-ils, deux motions capitales présentées et qui vont résumer tout le Congrès : l'une par MISTRAL et les reconstruiseurs qui n'acceptent pas l'ultimatum de Moscou et ses demandes d'exclusion, l'autre par VAILLANT-COUTURIER et RENOUËT qui ont accepté le passé et qui ne se soumettent pas aux décisions du Congrès. Il faut voter de suite : ou vers qui veut la scission. »

Les orateurs reconstruiseurs répètent, comme ce matin, que la motion Mistral est repoussée ou écartée, c'est-à-dire si on frappe la droite, ils se retireront.

Des deux côtés, on fait observer que Longuet et d'autres ne sont pas là et qu'ils ont cherché les terrains d'entente entre les deux motions.

« Il y a donc, dit RENAUDEL, une commission des résolutions occulte ; soit, mais alors, suspendons la séance du Congrès. »

« Non, non, il y a un fait nouveau : le télégramme de Zinovieff », répond la droite et le centre.

« Zinovieff », dit-on ironiquement à gauche. « Suspension l'Ordre du jour ! Les cris s'accroissent. LONGUET arrive, mais la séance est néanmoins suspendue. »

La séance de nuit fut tumultueuse

La suspension dura beaucoup plus longtemps qu'on ne s'y attendait. Il y a un peu partout des conciliabules, des diverses tendances pour chercher une formule d'union et pour sauver la face.

A 18 heures 45, la séance est reprise, sur un constat que les conciliabules n'ont pas donné de résultat et on décide de renvoyer la discussion à une séance de nuit.

La séance de nuit du Congrès socialiste est ouverte à 9 heures, mais il y a un tel tohu-bohu qu'un long moment se passe sans que rien ne puisse commencer. On s'interrompt, on dit : « L'Internationale » ou « Le Révolutionnaire. »

Sur l'estrade, on repousse un otage qui, à toute force, veut faire une déclaration personnelle. Enfin, le calme s'établit et MISTRAL, de sa place au centre et monte sur une chaise, et se fait entendre. Le député de l'Isère se félicite de la bonne tenue du Congrès, mais bientôt on n'entend plus rien ; le tumulte recommence.

MISTRAL peut enfin se faire entendre, du moins, relativement. On comprend qu'il propose « l'entente n'ayant pu se faire dans les conciliabules préliminaires, qu'au lieu de voter de suite sur les motions Mistral ou Vaillant-Couturier-Renouët, relatives au télégramme de Zinovieff et au vote d'abord sur les motions des quatre motions, sur l'adhésion à la III^e Internationale, qui constituerait le fond du débat jusqu'à ce moment et on règle ensuite la question des expulsions. »

Mais il n'arrive redouble à droite et au centre. On n'accepte pas ce changement d'attitude, la gauche chante l'« Internationale » et scande « Silence ! Silence ! » ou « Au vote ! Au vote ! »

Un délégué du Finistère veut soutenir une motion préjudicielle, sa présence à la tribune amène un corps à corps.

Enfin, FROSSARD, secrétaire du Parti, peut placer quelques mots. Il propose, d'accord, dit-il, avec tous les représentants de toutes les tendances, qu'on vote d'abord sur les motions d'adhésion à la III^e Internationale ; ensuite, sur les motions relatives au télégramme Zinovieff et aux expulsions. »

Cela signifie que la droite, d'ores et déjà, se retire du Parti. Il n'y a donc plus que les motions du centre et de la gauche. FROSSARD (adhésion à Moscou, avec quelques réserves insignifiantes) ; celles de Longuet (adhésion

Un Crime dans les ténèbres

A Beuvry, un bandit assomma une septuagénaire dans sa roulotte et lui enleva 7.300 francs

Dans la nuit du 27 au 28 décembre, la petite ville de Beuvry, près Béthune, a été le théâtre d'une scène de banditisme qui, dès qu'elle fut connue, le lendemain, colportée de porte en porte, causa la plus profonde émotion parmi la population.

Dans une roulotte d'aspect misérable, arrêtée à Beuvry, au lieu dit le Beau-Maris, à 150 mètres de toute habitation, vivait depuis quelques temps une vieille femme. Mme veuve Maillet, 74 ans.

Vers 3 heures du matin, alors que la campagne disparaissait sous le sombre voile d'une obscurité opaque, le septuagénaire fut éveillé par un bruit anormal.

Encore tout endormie, se croyant d'abord sous la pénible impression d'un mauvais rêve, la septuagénaire avait cru, en effet, percevoir des bruits suspects.

Quelqu'un marchait autour de la roulotte... Des frémissements s'élevaient produits contre la mince cloison de planches. Dormait-elle ? ou que se passait-il ?

Saisie d'un terreur bien compréhensible, la vieille femme se leva, s'appuyant contre les meubles du modeste intérieur. Mais voilà que les bruits suspects se firent de plus en plus perceptibles.

Plus de doute, un rôdeur nocturne cherchait à pénétrer dans la maison ambulante.

Comme un glas funèbre, les pas de l'inconnu résonnèrent sur les marches disjointes de l'escalier. Debout, livide, en proie à des tressassements mortels, la pauvre vieille attendait, prosternée dans une expectative interminable.

UNE LACHE AGRESSION

Par l'étroite croisée donnant sur la campagne, elle aurait bien jeté un regard inquiet, mais l'effroi qui lui serait le cœur la paralysait littéralement.

Soudain, trois coups frappés à la porte, à intervalles réguliers, troublèrent le silence de la nuit, tandis qu'une voix faible murmurait : « Mére, ouvre-moi, ouvre la porte à ton petit fils. »

La jeune ne bougea pas. Son front ridé, visiblement de saur ; un tremblement convulsif agitait ses pauvres membres rhumatisants, roidis par l'âge et le travail.

Mais du dehors, la voix se fit plus impérieuse. « Ouvre donc, mais ouvre donc ; j'ai froid, j'ai faim. »

A demi-morte de peur, la septuagénaire s'était laissée tomber sur un siège, sous le bruit de sa respiration haletante rompait le silence sépulcral de la nuit.

Tout à coup, une poussée se fit contre la porte. Avec un instrument en fer, l'intrus cherchait à pénétrer. Ses efforts redoublaient. Sous la formidable poussée, le bois commença à craquer.

Dans un suprême élan de légitime défense, la vieille bandit et s'élança contre la porte, qui trembla à ses genoux.

Mais le cambrioleur était solide. Sa poigne vigoureuse lui fit briser la résistance. Dans un arquement ministre, la porte s'ouvrit, laissant passage à un individu de forte taille, qui bondit sur la malheureuse.

Un coup de barre de fer assés sur la tête blanche, l'agresseur étendit la veuve à ses pieds, qui s'éleva en gémissant.

Voulant écarter l'obstacle que formait le corps du bandit saisi sa victime au corsage pour la soulever. Ce faisant, sa main fébrile, comme par hasard, saisit quelque chose qui ressemblait à un sacchet, dans lequel la vieille portait ses économies.

D'un geste rapide, il s'assura qu'il tenait bien l'argent convoité.

Sans plus attendre, il s'en empara et disparut dans les ténèbres, le septuagénaire se leva avec peine se rendant compte de la terrible réalité.

Ses économies amassées au prix de tant de peines, lui avaient été ravies.

Que faire ? Où aller ?

Brisée par la douleur et l'effroi, elle se traîna dans la campagne et prévint les plus proches voisins.

Toutes les recherches entreprises dans les environs pour retrouver l'agresseur, restèrent vaines. Le bandit était disparu...

La gendarmerie de Cambrai, prévenue à la première heure, se livra à une enquête, qui, jusqu'à présent, n'a donné aucun résultat.

Initié de souligner l'impression que causa l'agression dans la contrée.

En fermant les portes le soir, plus d'un habitant de Beuvry songe à la nuit sinistre qui aurait pu être fatale à la vieille du hameau du Beau-Maris.

Comme au temps des Boches Des Français assommés à la Frontière Belge

Des incidents qu'il est pénible de devoir relater se renouvellent à la frontière belge d'eau, prenant des proportions qui ne permettent plus de garder le silence et appellent une intervention immédiate.

Une dame de Lille, appelée en Belgique auprès de son enfant malade, fut invitée à descendre du train à la douane d'Heraux. Ses papiers n'étant pas absolument en règle et comme elle voulait prendre le train suivant, un gendarme belge la jeta en bas de la voiture et lui porta plusieurs coups de matraque.

Quelques jours plus tard, M. Dupuis, entrepreneur de chauffage à Roubaix, 28, rue Saint-Georges, se rendait avec sa femme à Froyennes. Des procès-verbaux avaient été adressés à sa compagnie. M. Dupuis rappela à l'ordre, portait la brute qui, peut-être, méritait une plus dure leçon. Quelques minutes plus tard, le septuagénaire fut assailli par un gendarme belge, qui lui demanda ses papiers et l'invita à le suivre. A peine rentré dans le bureau, l'entrepreneur se rendit compte de son caractère d'un coup de matraque et perdit connaissance.

Le même jour, M. Larmigny, attaché à la Reconstruction Industrielle, à Lille, fut injurié par un des gendarmes belges à propos de sa qualité d'ancien officier de l'armée française. Il entendit même adresser cette apostrophe : « Ah ! vous êtes lieutenant français, il n'y a pas lieu de vous en vanter ! »

Le militaire belge ne se rend probablement pas compte de l'existence de la loi française, qui défend toute qualification grossière. Les gens de son espèce qui ont foulé pendant quatre ans, la Belgique du Nord et le France, n'auraient pu, en aucun façon, se conclure plus mal.

Pénalité a été déposée par M. Dupuis, auprès du Ministère des Affaires Belges et du Procureur du Roi à Courtrai. Les sanctions nécessaires seront sans doute prises à bref délai.

D'un autre côté, nous apprenons — non sans surprise — que le bandit a en la nuit de porter plainte contre M. Dupuis.

LE TRAFIC DE L'OR

UNE LILOUË EST ARRÊTÉE DANS LE CABINET DU JUGE D'INSTRUCTION, à BOUAF

Voici quelques temps, le Réveil a relaté dans quelles circonstances fut arrêtée Marchienne la femme Dufour, née Flora Milon, qui se livrait au trafic de l'or.

La femme Dufour, qui habite Lille, fut d'abord laissée en liberté provisoire. Elle était de nouveau convoquée hier devant M. le juge d'instruction de Douai.

Cette fois, elle fut confrontée avec divers témoins ; devant leurs dépositions formelles, la femme Dufour ne put continuer le système de dénégations qui lui avait d'abord réussi.

Dans ces conditions, M. le juge d'instruction la fit aussitôt arrêter... pour de bon, cette fois.

La femme Dufour a été écrouée à la prison de Guincy.

Un explosif se trouvait dans le charbon

IL ÉCLATA FAISANT DEUX VICTIMES A BEUVRY

Le jeune René François, 18 ans, mineur, demeurant à l'ancien Café de la Paix de Beuvry par un des chemins de fer, a été tué par un explosif qui se trouvait dans son panier, lorsqu'une explosion se produisit.

Le malheureux eut la mâchoire fracassée et l'est tombé sur le plateau. On se précipita près de lui, à été légèrement brûlé à la figure.

Petit François a été transporté à l'hôpital de Beuvry.

On craint qu'une grenade se trouvait dissimulée dans le charbon.

En gare d'Arras, un filou a volé trois mille francs

Au moment où elle montait dans le train de Paris, Mme veuve Offenne, demeurant à rue des Calottes, à Arras, s'aperçut que son sac à main était ouvert et qu'elle avait disparu.

Le voyageur constata que 3.000 francs qu'il contenait avaient disparu.

Étant à été portée, mais le voleur n'a pu encore être repéré.

NOIR MYSTÈRE

LES VOLS DE CHARBON du chef de gare de Dunkerque

L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE LENGRAND COMMENCE LE BIZARRE FAÇON

L'instruction de l'affaire Lengrand, le chef de gare de Dunkerque arrêté depuis quelques temps déjà sous l'impression de vols de charbon, a commencé hier soir dans des conditions inconnues.

A la nuit tombée Lengrand a été amené dans le cabinet du juge d'instruction enchaîné avec un autre prévenu nommé Leclercq. Lengrand avait passé quelques heures. Il a été confronté avec différents témoins.

Pour des raisons qu'il n'y a pas lieu encore d'apprécier, le mystère le plus absolu est en vigueur de tous les parquets. Ce matin sans doute des éclaircissements seront possibles.

D'Annunzio ne veut plus mourir pour l'Italie

Il a remis ses pouvoirs et va quitter Fiume

Rome, 29 décembre. — On considère que l'accord relatif à Fiume est conclu.

D'Annunzio a publié une proclamation dans laquelle il a remis ses pouvoirs et va quitter Fiume en avion.

Il a remis ses pouvoirs, déclarent accepter les conditions dictées par le général Cavallotti et libérer les légionnaires de leur serment social et de les dissoudre sur place. Les légionnaires qui sont allés à Fiume avant la dernière sommation seront amnistiés.

Un mandat du livre gagnait plus de 500 %

Paris, 29 décembre. — A la suite de plaintes concernant les prix élevés des éditions musicales vendues par une librairie de la rue Gaubert, le service des fraudes a procédé à une enquête qui a montré que cette maison réalisait des bénéfices de plus de 500 pour cent sur les acheteurs qui effectuaient à Leipzig.

La complaisance, la correspondance et les partitions, ont été saisies pour être transmises au parquet.

Le directeur de cette maison sera poursuivi pour spéculation illicite.

Une tragique représentation du « Joueur de Notre-Dame »

UN ACTEUR EST MORT EN SCÈNE A L'OPÉRA DE NICE

Nice, 29 décembre. — La représentation du « Joueur de Notre-Dame », que l'on donnait hier soir à l'Opéra, a été troublée par un douloureux incident. Le premier acte touchait à sa fin lorsque l'un des acteurs, M. Henssato, qui jouait le rôle de Boniface, chancela et vint à tomber sur le plateau. On se précipita vers lui et on le transporta dans les couloirs, mais tous les soins qui lui furent prodigués demeurèrent vains : l'acteur avait succombé. Un médecin, appelé d'urgence, constata qu'il venait d'être terrassé par une attaque d'apoplexie. M. Henssato, qui se commait au théâtre Henri Bussato, était âgé de 40 ans ; il était né à Nice et avait fait partie de la troupe du Théâtre de la Gaîté, à Paris.

Le coup de la mort

UN JEUNE HOMME LE SECUR EN JOUANT AU FOOTBALL

Au cours d'un match de rugby, à Gellier-sur-Tarn, dimanche dernier, le jeune footballer Paul Marty, âgé de 20 ans, a eu la colonne vertébrale brisée.

Complètement paralysé depuis, le malheureux jeune homme est mort hier.

Une maman allait voir son fils soldat

ELLE APPRIT SA MORT ET SE SUICIDA

L'extraordinaire aventure d'un jeune homme endormi

IL S'EST RÉVEILLÉ DEPUIS LA SAINT-RAPHAËL, NE SACHANT D'OU IL VIEN, NI OÙ IL ALLAIT

Saint-Raphaël, 29 décembre. — Hier soir, vers 7 heures, des passants trouvèrent endormi sur le trottoir, boulevard Félix-Martin, un jeune homme d'une vingtaine d'années, très égaré mentalement, et qui paraissait endormi.

On ne parvint à le réveiller qu'avec beaucoup de peine et, lorsqu'on l'eut transporté à l'hôpital, il ne put que balbutier quelques phrases sans suite. Le médecin appelé à l'examen constata qu'il n'avait aucune blessure et que son état était celui d'un homme qui se réveille après avoir dormi un long temps.

Aujourd'hui, le jeune homme a pu causer avec un peu plus d'assurance, mais il était apparemment frappé d'une singulière amnésie, et il déclarait tout ce qu'il se souvenait de ne pouvoir répondre à certaines questions. On apprit néanmoins qu'il s'appelle de Gavard, qu'il est courcier en diamants et qu'il portait sur lui une somme de 250.000 francs en livres sterling.

On ne sait pas comment il se trouva dans cet état, mais on croit qu'il était parti de Paris, dans un paquebot. Quel était ce paquebot ? Quel était le port où il s'était embarqué et celui où il avait mis pied à terre ? Il fut dans l'impossibilité de le dire. Comment, d'ailleurs, pouvait-il se trouver à Saint-Raphaël, dans ce qui habite l'Amérique, il n'était jamais qu'en Angleterre et n'était à aucun moment venu en France ? C'est une question qu'il se posa à lui-même avec stupeur.

Et cette stupeur parut se changer en une vive angoisse, lorsqu'il constata que la somme considérable dont il était porteur avait disparu, ainsi que le magnifique sésame qui ornait sa bague.

On espère que, demain, le mystérieux personnage aura repris entièrement ses sens et qu'il sera en état de donner le mot de cette troublante énigme.

D'aucuns supposent qu'il a peut-être été transporté en automobile et jeté sur le trottoir par des gens qui ont aussitôt pris la fuite.

Il y avait un cadavre dans la Dèlie à Wavrin

EST-CE UN POLONAIS ?

Le cadavre d'un homme dont on n'a pu encore établir l'identité a été retiré, avant-hier, du canal de la Dèlie, à Wavrin, au hameau du Boc-Mariniers.

L'inconnu avait la tête démentellement gonflée, ce qui le rendait méconnaissable. Cet homme paraît âgé de 38 à 40 ans. Son signalement est le suivant : taille, 1 m. 70 ; barbe et cheveux châtains, front découvert, chapeau de gros brodequins de travail.